

UNE ANNEE APRES LA SIGNATURE DE L'ACCORD GLOBAL DE CESSEZ-LE-FEU, OÙ EN EST-ON DANS SA MISE EN APPLICATION ?

mercredi 17 novembre 2004.

COMMUNIQUE N° 007/2004 DU 16/11/2004

1. Le Parti CNDD-FDD porte à la connaissance de la Communauté burundaise et internationale que la date du 16 Novembre 2004 est un jour du premier anniversaire de la signature de l'Accord Global de Cessez-le-feu entre le Gouvernement de Transition du Burundi et le Mouvement CNDD-FDD. C'est un acte qui a donné au Burundais l'espoir de vivre dans des conditions de paix et de sécurité.

2. Cependant, le Parti CNDD-FDD constate que la mise en application de cet Accord connaît un grand retard. Il interpelle le Gouvernement de Transition et les autres acteurs engagés à garantir et à soutenir la mise en application de cet Accord à doubler d'efforts pour traiter les différentes questions non encore résolues. Il s'agit notamment de la question de la mise en place de nouvelles forces de défense et sécurité : la Force de Défense Nationale (FDN), la Police Nationale du Burundi (PNB) et le Service National des Renseignements (SNR). Seuls les Etats Majors intégrés de ces différents corps ont été constitués en vue de préparer leur organisation et leur mise en place.

3. Le Parti CNDD-FDD rappelle que l'Etat Major intégré et le corps des officiers de la FDN doivent être constitués dans des proportions de 60% d'officiers provenant du Gouvernement de Transition d'alors et de 40% d'officiers provenant du CNDD-FDD, tandis que le principe de 65% au Gouvernement de Transition et 35% au CNDD-FDD doit être appliqué pour la PNB et le SNR. Les Burundais constatent que les représentants du Gouvernement de Transition qui a négocié l'Accord Global de Cessez-le-feu sont peu préoccupés par le respect de ces principes.

4. Concernant le partage des responsabilités au niveau des pouvoirs politiques, le Parti CNDD-FDD constate qu'il reste une province qui doit être dirigée par un Gouverneur provenant du Parti CNDD-FDD. Il en est de même de la direction des entreprises publiques pour lesquelles le partage de pouvoir n'a pas respecté les proportions de 20% qui revenaient au Parti CNDD-FDD conformément à l'Accord Global de Cessez-le-feu. Au niveau de l'Assemblée Nationale, 15 députés ont été nommés sur les 17 que devrait disposer le Parti CNDD-FDD, la candidature des deux autres ayant été refusée sans aucune raison.

5. Le Parti CNDD-FDD constate que le Gouvernement de Transition néglige la question de libération des prisonniers politiques parmi lesquels figurent des combattants FDD. Le Gouvernement de Transition a interrompu la mission de la Commission chargée de cette question en lui privant des moyens de travail alors que la tâche à accomplir est encore immense.

6. Le Parti CNDD-FDD constate une bonne collaboration qui existe entre les militaires des FAB et les FDD dans la mise en application du contenu de l'Accord relatif à la paix et à la sécurité dans le pays, même si certains politiciens ont tenté désespérément de les manipuler pour les disposer à leur service pour conquérir et protéger leurs intérêts personnels, tel que cela s'est passé dans l'histoire du Burundi. Il leur demande de continuer à défendre l'intérêt général de la Nation et de refuser de prêter oreille à certains politiciens aux intérêts égoïstes.

7. Le Parti CNDD-FDD interpelle toute la Communauté burundaise et internationale à poursuivre la voie qui renforce la paix et la sécurité au Burundi. Il leur demande notamment de soutenir sans réserve l'Accord Global de Cessez-le-feu et d'encourager sa mise en application effective par les différentes parties concernées.

8. Le Parti CNDD-FDD remercie les Chefs d'Etat des pays de la Région des Grands Lacs pour l'importante décision prise lors du dernier Sommet de Nairobi qui a permis d'éviter le vide constitutionnel au moment où la Constitution de Transition prenait fin le 31 Octobre 2004.

Pour le CNDD-FDD

KARENGA Ramadhan

Porte-Parole